CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil d'administration du 19 juin 2025

n° 2025-06-01

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin à dix-huit heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Epinay-sous-Sénart s'est réuni sur la convocation et présidence de monsieur Damien ALLOUCH, Président du CCAS;

Les membres présents peuvent délibérer conformément à l'article R123-17 du code de l'action sociale et des familles.

CCAS - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2024 du CCAS

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L 123-8,

Vu le budget primitif de l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il est nécessaire de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024, ainsi que sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Considérant qu'il sera statué sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après avoir entendu le rapport de monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale et après en avoir délibéré,

A l'unanimité, Madame AHLERS ne prend pas part au vote,

Le conseil d'administration,

CONSTATE Les résultats de clôture suivants de l'exercice 2024 :

	Section investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	60€	597 430,11€	597 490,11€
Dépenses	0,00€	636 802,48€	636 802,48€
Résultat de l'exercice	**60€**	**-39 372,37€**	**- 39 312,37€**

DECIDE d'approuver le compte de gestion du CCAS dressé par le receveur pour l'exercice 2024, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

FAIT ET DELIBERE A EPINAY-SOUS-SENART, LE 19 JUIN 2025

Damien ALLOUCH

Maire d'Epinay-sous-Sénart
Président du CCAS

VILLE D'EPINAY-SS-SENART (ESSONNE) C.C.A.S.